



Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'eau potable

Secteur Ex-SIAEP BEAUFORT EN VALLEE

Exercice 2018



Station Conglands à MAZE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

0. Préambule	3
1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4. Nombre d'abonnés	5
1.5. Eaux brutes	7
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2. Achats d'eaux brutes	7
1.6. Eaux traitées	8
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	8
1.6.2. Production	8
1.6.3. Achats d'eaux traitées	9
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5. Autres volumes	11
1.6.6. Volume consommé autorisé	11
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
2. Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1. Modalités de tarification	12
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3. Recettes	14
3. Indicateurs de performance	15
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3. Indicateurs de performance du réseau	17
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4. Financement des investissements	21
4.1. Branchements en plomb	21
4.2. Montants financiers	21
4.3. État de la dette du service	21
La dette a été remboursée en 2018 au vu de la dissolution de l'Ex-SIAEP BEAUFORT (répartition de l'actif et du passif)	21
4.4. Amortissements	21
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	22
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	24

0. Préambule

Les données de ce document résultent du rapport annuel du délégataire (R.A.D.) fourni par STGS sur l'ensemble du territoire de l'Ex-SIAEP BEAUFORT.

Les données spécifiques à la partie sur laquelle la CCBV est compétente en eau potable apparaissent en surligné « jaune ».

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes Baugeois Vallée
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	X	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	X	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	X	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - Communes déléguées : ANDARD, BAUNE, BRAIN-SUR-L'AUTHION, CORNE (partie de la Commune LOIRE AUTHION), BEAUFORT-EN-VALLEE, GEE (Commune de BEAUFORT EN ANJOU), BOCE, CHARTRENE, CUON, LE GUEDENIAU (partie de la Commune BAUGE EN ANJOU), BRION, FONTAINE-GUERIN, SAINT-GEORGES-DU-BOIS (Commune LES BOIS D'ANJOU), MAZE, FONTAINE-MILON (Commune de MAZE-MILON)
 - Communes : CORNILLE-LES-CAVES ; JUMELLES ; MOULIHERNE ; LA LANDE-CHASLES

Partie du territoire sur laquelle CCBV est compétente:

- Communes déléguées : BEAUFORT-EN-VALLEE, GEE (Commune de BEAUFORT EN ANJOU), BOCE, CHARTRENE, CUON, LE GUEDENIAU (partie de la Commune BAUGE EN ANJOU), BRION, FONTAINE-GUERIN, SAINT-GEORGES-DU-BOIS (Commune LES BOIS D'ANJOU), MAZE, FONTAINE-MILON (Commune de MAZE-MILON)

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : X Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service X Oui, date d'approbation* : 23/9/2015 Non

* Approbation en assemblée délibérante

- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : X Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie avec prestataire de service

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : STGS
- Date de début de contrat : 1/1/2010
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2019
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 (liés à la prise en compte des nouveaux équipements)
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	d'une partie des ouvrages de traitement
Prestations particulières	assistance technique ; astreinte ; fourniture produits chimiques ; nettoyage et désinfection annuel des réservoirs ; réalisation des branchements

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 30 811 habitants au 31/12/2018 (30 811 au 31/12/2017).

Population réelle sur territoire de la CCBV : 17 183 habitants

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 13 517 abonnés au 31/12/2018 (13 353 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Total	13 353			13 517	1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,23 abonnés/km au 31/12/2018 (16,04 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,28 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,31 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,03 m³/abonné au 31/12/2018. (122,45 m³/abonné au 31/12/2017).

Abonnés réels sur territoire de la CCBV : 7 427 abonnés

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 751 758 m³ pour l'exercice 2018 (1 778 250 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Forage Grande Ouche F4	Souterraine	50 m3/h	278 072	244 157	-12,2%
Forage Clos Bertin F1	Souterraine	50 m3/h	55 584	69 209	24,5%
Forage Clos Bertin F2	Souterraine	50 m3/h	75 993	85 941	13,1%
Forage Petit Jusson ou les Cosses	Souterraine	50 m3/h	198 080	220 981	11,6%
Forage Les Chaintres F8	Souterraine	50 m3/h	236 226	207 868	-12%
Forage (station) F6	Souterraine	40 m3/h	186 533	175 510	-5,9%
Forage canton de Conglands F7	Souterraine	50 m3/h	246 069	220 032	-10,6%
Forage Les Gains F5	Souterraine	50 m3/h	229 230	242 062	5,6%
Forage La Pommasserie	Souterraine	30 m3/h	50 050	61 772	23,4%
Forage les Pièces du Bois	Souterraine	50 m3/h	222 413	224 226	0,8%
Total			1 778 250	1 751 758	-1,5%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Volume prélevé réel sur territoire de la CCBV : 1 689 986 m³

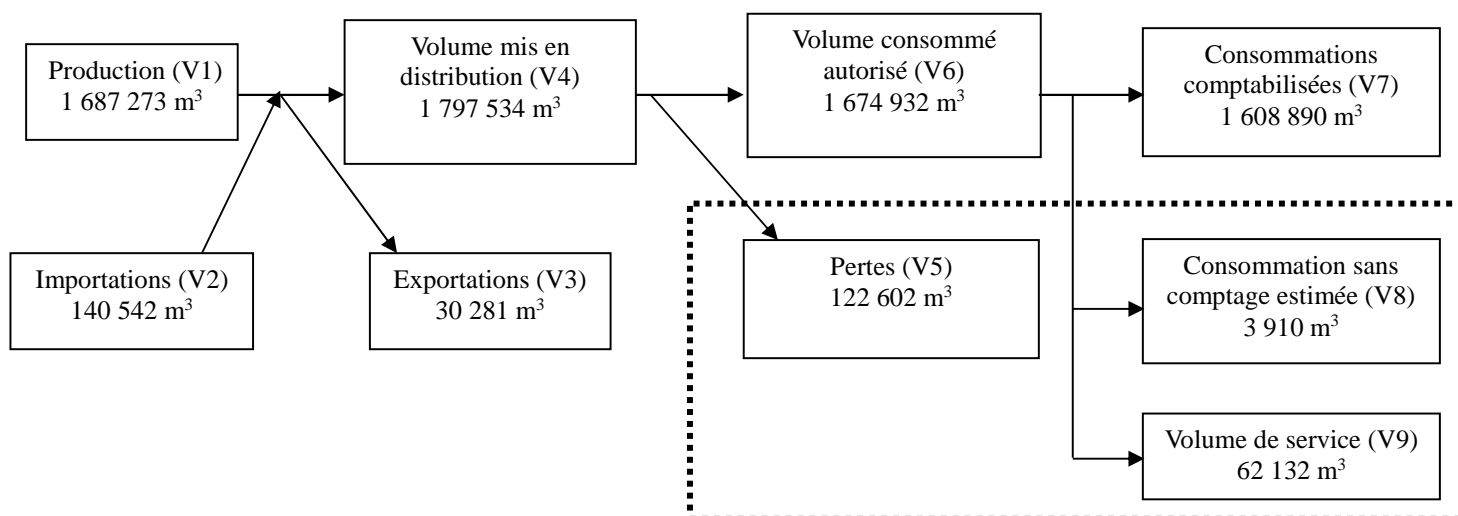
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Néant

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production



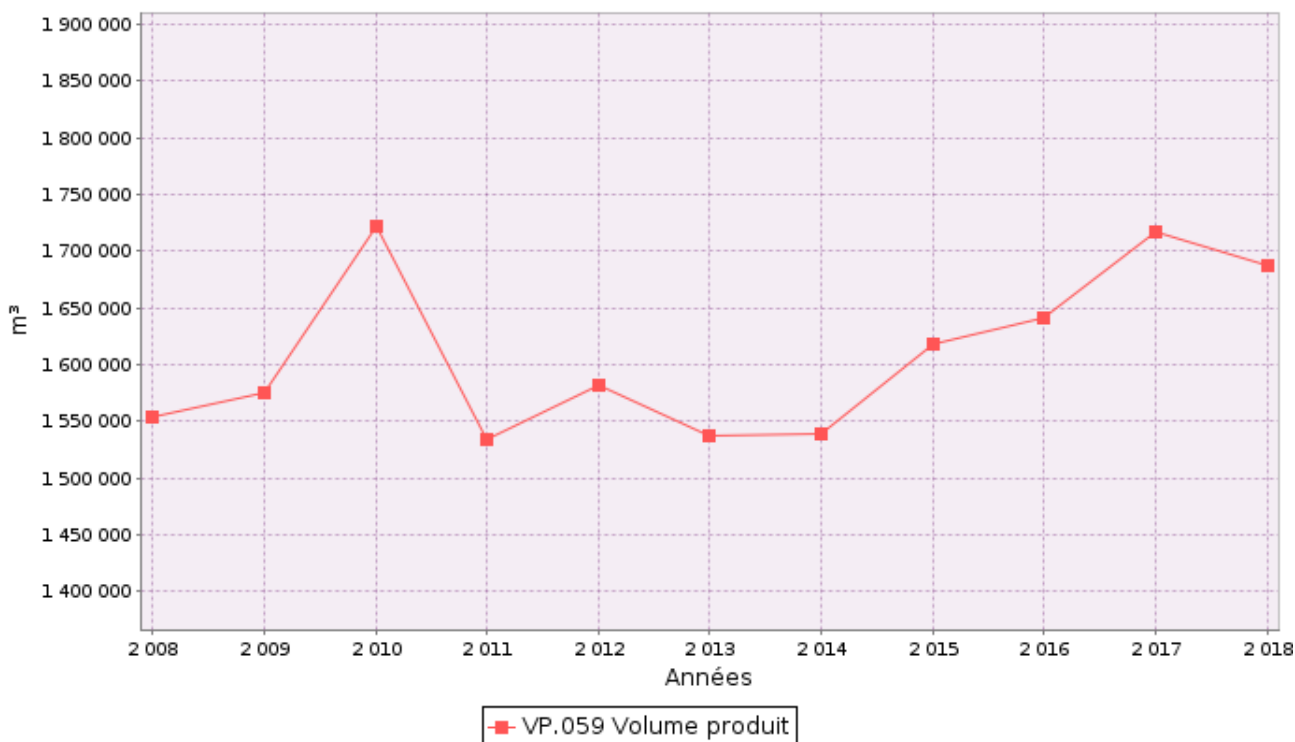
Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Seillandières (Beaufort en Vallée)	Décarbonatation à la soude
Conglands (Mazé)	Décarbonatation à la soude
La Pommasserie (Mouliherne)	Déferrisation biologique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Seillandières (Beaufort en Vallée)	542 684	568 403	4,7%	100
Conglands (Mazé)	1 124 697	1 056 880	-6%	100
La Pommasserie (Mouliherne)	49 701	61 990	24,7%	80
Total du volume produit (V1)	1 717 082	1 687 273	-1,7%	

Le volume issu des stations de traitement est la valeur recalculée sur 365 jours et non celui produit sur l'année civile.



Volume produit réel sur territoire de la CCBV : 1 625 283 m³

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Angers Loire Métropole	117 717	137 781	17%
CC Baugeois-Vallée (Ancien SIEA Agglomération Baugeoise)	4 630	2 680	-41,9%
CC Baugeois-Vallée (Ancien SIVU AEP Noyant)	161	71	-55,9%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	122 508	140 542	14,7%

Le volume des achats d'eau est la valeur recalculée sur 365 jours et non celui acheté sur l'année civile.

Volume acheté réellement sur territoire de la CCBV : 0 m³

1.6.4.

Volumen vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumen vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumen vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 259 457	1 265 249	0,5%
Abonnés non domestiques	375 667	343 641	-8,5%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 635 124	1 608 890	-1,6%
Ex-SIAEP Seiches sur le Loir : 3 comptages (« Le Mortier » à Bauné ; « La Tembonnerie » à Cornillé les Caves et « l'Isle » à Fontaine Milon)	7 532	6 091	
Commune de Longué : 1 comptage pour desserte ZAE Anjou Actiparc (en service depuis 2017)	11 242	24 190	
Total vendu à d'autres services (V₃)	18 774	30 281	61,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Le volume issu des volumes consommés est la valeur recalculée sur 365 jours et non celui consommé sur l'année civile.

Volumen vendus réellement sur territoire de la CCBV :

- Aux abonnés : 703 944 m³ (dont 22 308 m³ non domestique)
- A collectivités extérieures : 846 924 m³ (dont ALM : 340 645 m³ ; SEA : 362 209 m³ et CA Saumur : 144 070 m³)

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 900	3 910	0,3%
Volume de service (V9)	65 193	62 132	-4,7%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 704 217	1 674 932	-1,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 832,95 kilomètres au 31/12/2018 (832,52 au 31/12/2017).

Linéaire réel sur territoire de la CCBV : 486,69 km

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0502 €/m ³	1,0502 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m ³	0,055 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³

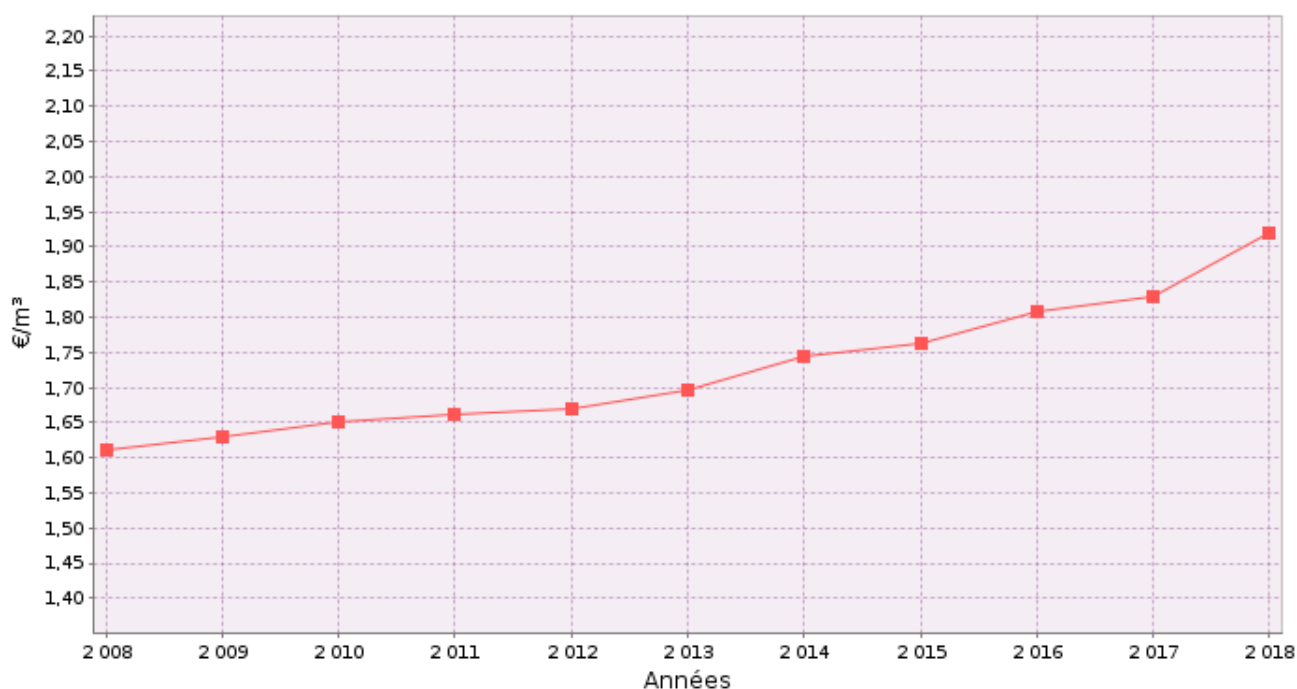
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 20/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	50,00	25%
Part proportionnelle	126,02	126,02	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	166,02	176,02	6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	6,60	10%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	11,44	12,02	5,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,44	54,62	2,2%
Total	219,46	230,64	5,1%
Prix TTC au m³	1,83	1,92	4,9%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de 1 608 890 m³/an (1 635 124 m³/an en 2016).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en € sur territoire CCBV	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 600 003	1 276 137	
<i>dont abonnements</i>	545 247,88	314 166	
Recette de vente d'eau en gros		350 639	
Total recettes de vente d'eau	2 600 003	1 626 776	-37,4%
Recettes liées aux travaux	131 241	46 313	
Autres recettes (opérateurs, convention de prestation.....)	31 830,06	339 373	
Total autres recettes	163 071,06	385 686	+136,5%
Total des recettes	2 763 074,06	2 012 462	-27,2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 1 626 776 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	57	0	36	0
Paramètres physico-chimiques	59	1	74	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,3%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	87%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	98

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

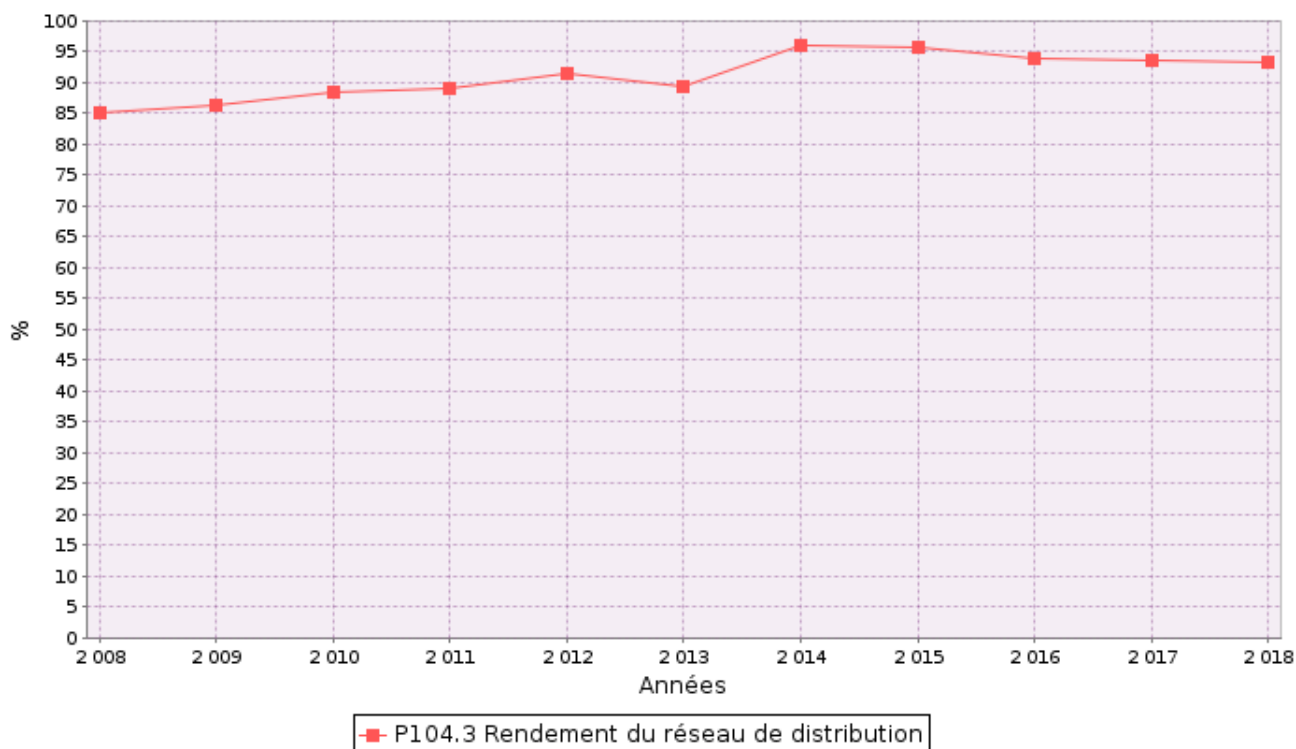
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	93,7 %	93,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,67	5,61
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	89,8 %	89,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,6 m³/j/km (0,6 en 2017).

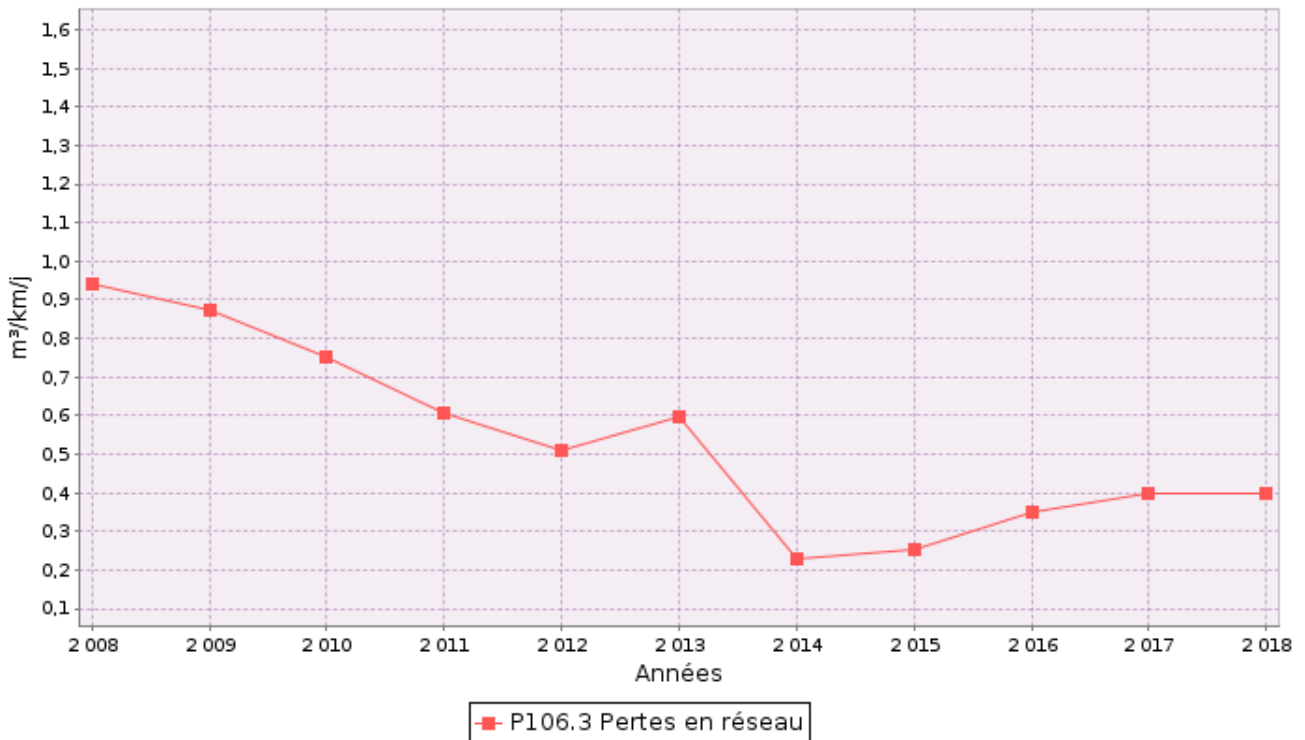
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m³/j/km (0,4 en 2017).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	2,28	1,08	3,78	0,67	0,8

Au cours des 5 dernières années, 8,61 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,21% (0,24 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% sur le territoire de la CCBV (80% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchement plomb	Néant	Néant

4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018 sur territoire CCBV
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	124 355,86€	92 497€

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 056 415,59€	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 056 416€
	en intérêts	73 580€

La dette a été remboursée en 2018 au vu de la dissolution de l'Ex-SIAEP BEAUFORT (répartition de l'actif et du passif).

4.4. Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 424 071€.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2019 en €
Accord-cadre à bons de commande: renouvellement et extensions de réseaux	100 000 €
Station de traitement des Seillandières: pose d'un turbidimètre en aval de la filtration	11 000 €
Station de traitement des Conglands: pose d'un turbidimètre en aval de la filtration	11 000 €
Décanteur de la station des Conglands: reprise étanchéité du génie civil	24 000 €
Divers	24 000 €
TOTAL € HT	170 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2018 10 320 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0064 €/m³ pour l'année 2018 (0,0048 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	30 811	30 811
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,83	1,92
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,3%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,7%	93,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,6	0,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,4	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,24%	0,21%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire de la CCBV	80%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0048	0,0064